

FAQ à l'intention des titulaires de contrats

Comment puis-je voter?

Cette année, plus que jamais, les titulaires de contrats sont invités à voter avant l'assemblée. Veuillez vous reporter aux instructions sur la façon de voter énoncées à la page 12 du [rapport aux titulaires de contrats](#) pour obtenir des précisions.

Comment puis-je participer à l'assemblée annuelle?

Les titulaires de contrats ne pourront pas assister à l'assemblée en personne; nous les invitons toutefois à regarder la diffusion en direct à l'adresse manuvie.com. En suivant les instructions ci-dessous, les titulaires de contrats et leurs fondés de pouvoir dûment désignés pourront poser des questions et voter pendant la diffusion en direct. Pour participer à l'assemblée, les titulaires de contrats doivent avoir accès à Internet.

Comment les titulaires de contrats peuvent-ils se joindre à l'assemblée, voter et poser des questions?

Ouvrez une session en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Pour que les titulaires de contrats puissent tester leur connectivité Internet, le lien sera accessible une heure avant le début de l'assemblée.

Cliquez sur « I have a login », puis entrez votre numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « manulife2020 ». (Remarque : Le mot de passe est sensible à la casse.)

Voter pendant la diffusion en direct : Le numéro de contrôle permettra aux titulaires de contrats et aux fondés de pouvoir d'ouvrir une session, de voter et de poser des questions pendant la diffusion en direct. Tout vote dûment exprimé à l'assemblée révoquera automatiquement toute procuration soumise antérieurement. Les titulaires de contrats et les fondés de pouvoir qui ne souhaitent pas révoquer une procuration déjà soumise ne doivent pas voter pendant la diffusion en direct.

Sans numéro de contrôle, les titulaires de contrats et les fondés de pouvoir ne pourront ouvrir une session qu'en tant qu'invités et ne pourront pas voter ni poser de questions (voir ci-dessous).

Titulaires de contrats : Le numéro de contrôle se trouve sur le formulaire de procuration joint aux documents de l'assemblée.

Fondés de pouvoir : Comme c'est le cas pour une réunion en personne, les fondés de pouvoir qui souhaitent voter et poser des questions pendant la diffusion en direct doivent suivre attentivement les instructions figurant sur le rapport aux titulaires de contrats et leur formulaire de procuration pour se désigner eux-mêmes (ou une autre personne) en tant que fondés de pouvoir pour voter et poser des questions pendant la diffusion en direct. La personne désignée comme fondé de pouvoir doit ensuite communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) au 1 866 751-6315 au plus tard à 9 h (heure de l'Est) le 6 mai 2020 pour demander un numéro de contrôle pour l'assemblée.

Les invités peuvent-ils participer à la diffusion en direct de l'assemblée annuelle?

Tout membre du public peut se joindre à la diffusion en direct en suivant les instructions ci-dessous. Les invités peuvent écouter le déroulement de l'assemblée, mais ne peuvent ni voter ni poser de questions.

Les invités doivent ouvrir une session en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/121039121>. Pour que les invités puissent tester leur connectivité Internet, le lien sera accessible une heure avant le début de l'assemblée.



Manuvie

Cliquez sur « I am a guest », puis remplissez les champs requis.

À qui dois-je m'adresser pour obtenir des précisions sur la façon de voter?

Les titulaires de contrats doivent communiquer avec l'[agent des transferts](#) de leur région pour obtenir de l'aide.

J'ai égaré ou je n'ai pas reçu mon formulaire de vote par procuration ou mon formulaire d'instructions de vote. À qui dois-je m'adresser?

Les titulaires de contrats qui ont choisi de recevoir des documents de vote et qui n'ont pas reçu ou qui ont égaré le formulaire de procuration doivent communiquer avec l'[agent des transferts](#) de leur région pour obtenir de l'aide.